

CERTIFICAT MÉDICAL 2021-2022

DE NON-CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU SPORT EN COMPÉTITION

Le certificat médical mentionné aux articles L. 231-2 et L. 231-2-1 du Code du Sport permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines. **Ce certificat médical doit dater de moins d'un an.**

Je soussigné(e) Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour

Madame ou Monsieur

Né(e) le / /

Certifie que son état de santé actuel ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition, lors des épreuves organisées par la FF Sport U, **hormis dans celui ou ceux rayé(s) ci-dessous.**

Sports individuels sans contrainte particulière

Athlétisme - Courses hors stade
Aviron (en ligne, longue distance, de mer, indoor)
Badminton
Boxe éducative Assaut
Bowling
Bridge
Canoë-kayak
Course d'Orientation
Cyclisme - VTT
Danse (toutes formes)
Échecs
Équitation
Escalade
Escrime
Fitness
Force Athlétique
Golf
Gymnastiques (Artistique, GR, Team Gym, Trampoline).
Haltérophilie - Musculation

Judo-Ju-Jitsu-Ne Waza

Karaté

Kick Boxing- Muay-Thai (Light, Pré combat)

Lutte- Sambo sportif

Nage avec palmes

Natation - Natation synchronisée

Patinage artistique et de vitesse

Pelote basque

Pétanque

Roller hockey

Savate Boxe F. Assaut

Ski - Snowboard (toutes formes)

Squash

Surf - Stand Up Paddle

Taekwondo

Tennis - Padel

Tennis de table

Tir à l'arc

Triathlon et Disciplines enchainées

(Bike & Run, Duathlon, Raids multisports, Swimrun)

Voile - Kite Surf

Sports collectifs sans contrainte particulière

Basketball - Basket 3x3
Baseball- Softball
Cheerleading
Football Américain
Football- Futsal
Handball
Hockey
Ultimate
Volley - Beach-volley
Water-polo

Sports à contraintes particulières*

- **Biathlon**
- **Boxe(s) Combat, plein contact**
(Anglaise, Kick Boxing K1 rules, Savate BF)
- **Karting**
- **Rugby(s)** (XV, X, 7, XIII)
- **Tir sportif**

Autres (à préciser par le médecin) :

Date :

Signature et Cachet :

(*) Sports dits, selon le Code du Sport, « à contraintes particulières » : disciplines pour lesquelles la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an. Pour toutes les autres disciplines (dites « sans contrainte particulière »), le certificat médical est valable 3 ans sous réserve de répondre les 2^{ème} (2022-2023) et 3^{ème} (2023-2024) années à un questionnaire médical relatif à la santé du licencié demandant le renouvellement de sa licence.